



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.26.031**  
portant sur

**L'attribution d'un marché public relatif à la location longue durée et maintenance d'une tondeuse autoportée frontale avec ramassage pour le service Espaces Verts de la ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal DL.26.037 en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un marché est passé avec la société VAL EQUIPEMENT – 121 rue du Bois Girault, 45560 SAINT-JEAN LE BLANC – concernant la location longue durée et maintenance d'une tondeuse autoportée frontale avec ramassage pour le service Espaces Verts de la ville d'Ingré.  
Le montant du marché est de 48 977,20 € HT, soit 58 772,64 € TTC.

Le marché est conclu à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2029.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 20 avril 2026

Par délégation

C. Fleury  
Adjoint au Maire

Le Maire



Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :  
Transmis au représentant de l'Etat le : 20 avril 2026  
Publié ou notifié-le : 20 avril 2026  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_26_031
Objet :	Attribution d'un marché public relatif à la location longue durée et maintenance d'une tondeuse autoportée frontale avec ramassage pour le service Espaces Verts de la ville d'Ingré
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	045-214501694-20260420-DC_26_031-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20260420-DC_26_031-AR-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.26.031 - DECISION MARCHE TONDEUSE.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20260420-DC_26_031-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	67.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 avril 2026 à 16h43min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 avril 2026 à 16h43min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 avril 2026 à 16h43min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 avril 2026 à 16h43min46s	Reçu par le MI le 2026-04-20